

Les actions de l'Église après la CIASE

En quelques points

Dès novembre 2021, les évêques de France ont mis en place 9 groupes de travail sur les Recommandations du Rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église.

En Assemblée plénière à Lourdes, ils ont accueilli l'ensemble de ces propositions et voté les résolutions suivantes :

- Un partage de bonnes pratiques devant les cas d'abus signalés
- Un travail des Conseils presbytéraux des diocèses de France sur la Confession et l'accompagnement spirituel
- Une réflexion approfondie sur l'accompagnement des mis en cause
- L'accompagnement de la mise en œuvre de la *ratio nationalis* par le Conseil national des grands séminaires, pour le discernement vocationnel et la formation des futurs prêtres
- L'accompagnement du ministère de l'évêque dans la formation initiale -mentorat- et par la formation continue en fonction de leur besoin
- L'association de laïcs à la Conférence des évêques de France
- L'analyse de la commission doctrinale sur les causes des violences sexuelles dans l'Église
- La vigilance et le contrôle sur les associations de fidèles menant la vie commune